

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 19 avril 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 19 avril 2023, a adopté **une** délibération du gouvernement, **23** arrêtés, examiné **49** dossiers d'étrangers et émis **deux** avis.

Délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC). Il est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 237 566 768 francs en recettes et 227 220 562 francs en dépenses;
- pour la section d'investissement : 5 390 943 francs en recettes et 8 345 335 francs en dépenses,

Faisant apparaître un résultat annuel excédentaire de 7 391 814 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif avec reprise de résultat de l'exercice 2023 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC). Il est arrêté à la somme de 324 599 747 francs, répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 255 002 224 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;

- pour la section d'investissement : 69 597 523 francs en recettes et 26 855 088 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 42 742 435 francs.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé l'agrément de médecins pour la pratique de dépistages anonymes et gratuits de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

Dans l'attente de l'organisation de la formation visant à actualiser leur formation initiale, les docteurs Martine Noël et Isabelle Monchotte, agréées depuis 2005 pour la pratique de consultations de dépistage anonyme et gratuit de l'infection par le VIH, bénéficient du renouvellement temporaire de leur agrément pour une période de deux ans.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le projet de contrat de financement à court terme avec la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) destiné à assurer le besoin de fonds de roulement de la collectivité sous forme de ligne de trésorerie, pour un montant maximal de 1,5 milliard de francs.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant de l'aide à la continuité pays applicable au trajet Bélep – Koumac par voie aérienne.

Afin de rétablir une égalité de traitement pour tous les résidents insulaires bénéficiant de l'aide à la continuité pays, mise en place en 2012 pour faciliter leurs déplacements vers la Grande Terre, le montant de cette aide prévue à l'article 5 de la délibération modifiée n° 184 du 9 janvier 2012 est fixé, par trajet simple, comme suit :

Montant hors taxe(s) en francs	Îles Loyauté / Nouméa	Île des Pins / Nouméa	Bélep / Koumac
Adulte	5 300	4 100	4 100
Enfant (moins de 12 ans)	3 600	2 700	2 700

Ces montants ne peuvent excéder le prix toutes taxes, redevances et charges supplémentaires incluses, du titre de transport correspondant.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du Fonds Nickel.

Pour rappel, le Fonds Nickel est un établissement public à caractère administratif de la Nouvelle-Calédonie. Il a pour objet de garantir l'essor et la consolidation de l'industrie minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie en cas de crise du secteur et d'assurer la réhabilitation progressive des zones dégradées par l'ancienne activité minière, dans l'intérêt des générations futures.

Le compte administratif du Fonds Nickel de l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 182 950 025 francs en recettes et 58 549 047 francs en dépenses;
- pour la section d'investissement : 603 252 357 francs en recettes et 169 747 598 francs en dépenses

Faisant apparaître un résultat global excédentaire de 557 905 737 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif 2023 du Fonds Nickel. Il est arrêté à la somme de 4 296 962 543 francs, répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 1 611 519 079 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 2 685 443 464 francs en recettes et 1 235 909 202 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 1 449 534 262 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité à l'ordre du jour de sa prochaine séance publique de projets de texte.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2014-1039/GNC du 23 avril 2014 fixant les tarifs des analyses effectuées par le laboratoire de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC).

Le laboratoire de la DIMENC propose des analyses minérales et organiques pour les particuliers, comme les professionnels. Il est reconnu comme laboratoire de référence pour la détermination des teneurs en nickel et cobalt des minerais exportés, la recherche de PCB (PolyChloroBiphényle – produits chimiques organiques chlorés) dans les huiles usagées, avant qu'elles soient incinérées, ou encore l'analyse des drèches (résidus) de santal avant toute expédition.

Les tarifs des analyses du laboratoire, fixés par l'arrêté n° 2014-1038/GNC du 23 avril 2014, n'avaient pas été actualisés depuis. Ils ont été révisés afin de correspondre à l'évolution des coûts des analyses et notamment des réactifs et des consommables. De fait, certaines analyses coûtaient davantage que leur prix de vente.

La nouvelle tarification a été réévaluée en appliquant l'indice d'inflation général proposé par l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE) ou aligné sur les tarifs pratiqués localement afin de ne pas organiser de concurrence déloyale. Ces ajustements génèrent une augmentation moyenne de 12 % des tarifs existants, pour une augmentation maximale limitée à 6 % pour les minerais de nickel, qui représentent 87 % de l'ensemble des analyses.

Par ailleurs, le laboratoire est désormais autorisé à mettre à disposition ses locaux et louer certains de ses équipements de premier niveau à des prestataires externes, sous contrôle de ses agents.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de l'agence de développement de la culture kanak – centre culturel Tjibaou (ADCK - CCT). Il est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 622 241 027 francs en recettes et de 653 441 884 francs en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 288 342 747 francs en recettes et 147 001 983 en dépenses.

Faisant apparaître un résultat global excédentaire de 110 139 907 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2023 de l'agence de développement de la culture kanak – centre culturel Tjibaou (ADCK - CCT). Il est arrêté à la somme de 1 049 626 363 francs, répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 656 716 068 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 392 910 295 francs équilibrés en recettes et en dépenses.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs des études de l'exploitation de l'aviation civile.

Deux postes sont ouverts aux concours externes : un poste au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours internes pour le recrutement dans le corps des techniciens et contrôleurs de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Sept postes sont ouverts, dont trois pour le corps des techniciens et quatre pour le corps des contrôleurs. La date des épreuves est fixée à compter du 1^{er} juillet 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours réservés pour le recrutement dans le corps des agents d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Neuf postes sont ouverts à compter du 16 juin 2023 pour le premier concours et du 17 juin 2023 pour le second concours.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis trois entreprises au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel : SARL Plage Loisirs, Ambulances Maré SARL et Meubles du Pacifique Limited.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué un montant total de 160 millions de francs de subventions exceptionnelles à 16 communes de la Nouvelle-Calédonie pour 2023. À la suite d'une décision du tribunal administratif concernant les crédits de réajustement du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) pour le fonctionnement, plusieurs communes devaient rembourser un trop perçu au titre des dotations 2018 et 2019. Compte tenu de la difficulté pour les communes à rembourser le trop perçu, il a été proposé en 2021 et 2022, de leur apporter une aide financière et un échelonnement du remboursement de leur dette sur plusieurs années.

Pour l'exercice 2023, de nouveaux crédits de paiement d'un montant de 160 millions de francs ont ainsi été votés. Sur les 24 communes concernées, 16 ont sollicité le bénéfice de ce dispositif (Boulouparis, Canala, Dumbéa, Kaala Gomen, Koné, Koumac, La Foa, Lifou, le Mont-Dore, Ouvéa, Païta, Pouembout, Poya, Touho, Voh et Yaté).

Ces modalités permettront à la Nouvelle-Calédonie de lisser la dépense sur son budget.

Arrêtés de nomination

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Brice Kiener en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois ans.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Raymonde Ita en qualité de chef par intérim du service des affaires juridiques de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), pour une durée de trois mois.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marine Duprat en qualité d'adjointe au chef de service de l'eau, de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés de désignation

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-1941/GNC du 10 août 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration du fonds social de l'habitat (FSH).

Parmi les représentants des salariés, Claude Siakinuu-Schmidt est remplacé par Gilles Koroloff pour la CSTC-FO.

Au visa de Yannick Slamet, d'Adolphe Digoué, de Gilbert Tyuienon et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la représentation de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs.

Conformément à la délibération n° 282 du 3 novembre 2022, l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation (ARTI-NC) étant devenue l'agence pour le remboursement de la dette COVID (ARDC-NC), les dispositions relatives à l'ARTI-NC sont supprimées. Les représentants siégeant au conseil d'administration de l'ARDC-NC sont désignés comme suit :

Caroline Machoro Reignier, titulaire

Cédric Favan, titulaire

Magali Manuohalalo, titulaire

Adolphe Digoué, titulaire

Jacques Lalié, suppléant, issus du Congrès

France Jewine, suppléant

Jérémie Katidjo Monnier, suppléant

Claude Gambey, suppléant

D'autre part, les intitulés de deux organismes ont été mis à jour. La chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC) est devenue la chambre d'agriculture et de la pêche (CAP-NC) et le GIP conservatoire d'espaces naturels (CEN) est remplacé par l'agence néo-calédonienne de la biodiversité (ACB).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **14** demandes de titre de séjour. Il a accordé **cinq** autorisations de travail et **30** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant application de certaines dispositions de la loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure ainsi que diverses mesures dans le domaine des armes.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la proposition de loi du pays relative au contrat d'assurance en matière de véhicule terrestre à moteur en Nouvelle-Calédonie et sur la proposition de délibération relative au bureau médiateur en assurance.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.